

- 4) Les textes concernant la documentation et l'administration de l'informatique ont-ils été préparés et diffusés?

2.5 FACTEURS LIMITATIFS

Les effectifs professionnels du Ministère ne se sont pas accrus au même rythme que les systèmes informatiques. C'est pourquoi le Ministère doit maintenant franchir une étape importante dans le domaine de l'informatique, sans toutefois disposer des ressources nécessaires. L'exposé qui suit sur chacun des projets précise les ressources qui doivent être consacrées à la mise au point des systèmes et, ultérieurement, à leur maintenance. Faute de ces ressources, il faudra réduire de façon draconienne le nombre de projets faisant partie du plan d'action.

2.6 AVANTAGES

2.6.1 L'objectif du Ministère est l'acquisition et le traitement de l'information au sens le plus large du terme - ceci comprend l'information concernant le Canada communiquée à des groupes cibles situés à l'extérieur du pays, de même que l'information relative aux événements extérieurs transmise aux responsables des décisions et aux autres clients du Ministère à l'intérieur du Canada. Les objectifs du Ministère sont atteints dans la mesure où une information complète et précise parvient à la bonne personne au bon moment, peu importe l'endroit où se trouve le destinataire. Dans ce but, on a mis au point des systèmes capables de rassembler l'information, de l'évaluer et de la transmettre au Canada et à l'étranger. Ces systèmes sont remarquables par leur rapidité et leur souplesse, et permettent au Ministère de s'adapter au caractère imprévisible des événements internationaux. Leur efficacité connaît toutefois des limites, car, bien que certains éléments soient soutenus par des techniques modernes, d'autres dépendent totalement de méthodes manuelles. Nous savons désormais que les récents progrès technologiques peuvent offrir des possibilités intéressantes pour accroître le rendement de ces systèmes et contribuer par là à améliorer la productivité des employés et l'efficacité du Ministère.

2.6.2 L'idée fondamentale du plan est que le Ministère doit faire davantage appel aux techniques modernes pour soutenir ses opérations, de façon à pouvoir faire face à une charge de travail qui devrait continuer de s'accroître, si la tendance actuelle se maintient. (À titre d'exemple, au cours des deux dernières années financières, le volume du courrier expédié a augmenté de plus de 20 p. 100, alors que le volume des télégrammes reçus a augmenté de plus de 10 p. 100 en 1983, et de 8,5 p. 100 en 1984.)

2.6.3 Il est difficile d'évaluer de manière quantitative les avantages qui découleraient des projets prévus. Pour deux d'entre eux, le Système de traitement des licences d'importation et le Système de traitement informatisé des dossiers d'immigration, il devrait y avoir une économie substantielle de ressources humaines. Les projets d'automatisation des tâches de bureau du Ministère sont actuellement évalués par un conseiller dans le but d'établir avec précision le rapport coûts-avantages de ce type de technologie. Les avantages attendus de projets tels que le nouveau Système de gestion financière (SGF), un Système d'information pour la gestion du personnel (SIGP) mis à jour ou un nouveau système destiné à la gestion de l'acquisition et de l'expédition du matériel aux missions à l'étranger ne peuvent à l'heure actuelle qu'être estimés de manière générale quant à l'accroissement du rendement et de la production. Il sera possible d'évaluer de manière plus précise les avantages et les économies éventuelles lorsque les analyses envisagées auront été menées à terme. Il est probable que ces projets contribueront à améliorer l'efficacité du Ministère ainsi qu'à éviter certaines dépenses futures.